



*Union départementale des syndicats du Cher
Comité de coordination des syndicats de la métallurgie du Cher
Syndicat de la FASS – TWO CAST BERRY*

RESTONS MOBILISES ET VIGILANTS

Le Tribunal de commerce de Bourges, réuni le vendredi 13 juin 2006 a rendu son jugement concernant les Fonderie et Ateliers de Saint-Satur (FASS).

Le Tribunal avait le choix entre deux solutions : attribuer l'entreprise au groupe chinois TWO CAST ou prononcer la liquidation. C'est la première solution qui a été retenue.

Parmi les aspects positifs de ce dossier nous retenons principalement :

- La décision du tribunal permet la poursuite de l'activité industrielle dans un département déjà très touché par les restructurations.
Pour la CGT, ces propositions vont dans le sens du maintien du tissu industriel de notre département pour lequel nous nous battons depuis des années. Elles s'inscrivent dans une perspective de respect de l'environnement dans la mesure où cela garantirait un fournisseur de proximité aux principaux donneurs d'ordre que sont PARKER France à Vierzon et KNORR BREMSE à Lisieux, En effet, la fermeture de la FASS aurait obligé PARKER FRANCE à s'approvisionner à l'étranger car notre entreprise est devenue la seule en France à fabriquer certaines pièces.
- La société TWO CAST qui ne voulait pas maintenir les acquis sociaux (notamment le 13è mois) a revu sa position et accepte de les laisser en l'état.
- Quelques semaines avant l'audience, à la demande de notre organisation syndicale, une délégation de la CGT de l'entreprise accompagnée du secrétaire général de l'Union départementale avait été reçue par le directeur général de TWO CAST France. Cela nous a permis de prendre connaissance du projet industriel du repreneur et de présenter nos propositions syndicales.
- Le PDG chinois a du venir en personne devant le Tribunal de Commerce de Bourges, ce qui prouve que quand il y a la volonté politique, la mondialisation n'est pas un obstacle insurmontable.
- Nous avons noté que la société TWO CAST présentait un projet industriel incluant la modernisation de l'outil de travail notamment le remplacement d'un cubilot très polluant par un four électrique cent fois moins polluant.
Ce point répond à un revendication constante de la CGT dans l'entreprise : la modernisation de l'outil de production et l'amélioration des conditions de travail, préservation de l'environnement.
- Le plan de reprise par TWO CAST porte sur la totalité des activités.

- D'autres investissements ont été annoncés car depuis plus de 20 ans, les employeurs précédents n'avaient pas investi le moindre centime dans la modernisation de l'entreprise.
- Dans l'offre de reprise de TWO CAST, les trois entreprises du groupe TWO CAST EUROPE (Saint Eloi les Mines dans le Puy de Dôme, Villefontaine dans l'Isère et l'usine de Saint-Satur) sont considérées comme complémentaires et non pas concurrentes.

Des points négatifs qu'il faudra combattre subsistent cependant.

- Sur les 122 contrats à durées indéterminées (CDI) que comptait l'entreprise à ce jour, la société TWO CAST n'en garde que 83 salariés.
- 13 licenciements secs auront lieu dans la prochaine période.
- 26 licenciements supplémentaires assortis d'une proposition de préavis de 6 mois sont annoncés. Ce préavis de 6 mois ne peut être appliqué qu'avec l'accord des salariés concernés. La société TWO CAST motive cette décision par l'incertitude quant au maintien de la charge de travail actuelle. Pour la CGT, la charge de travail actuelle et pour plusieurs mois justifiait le maintien au moins des 122 salariés en contrat à durée indéterminée. En cas de baisse de charge, le repreneur avait la possibilité d'engager une procédure de suppression d'emploi mais en procédant immédiatement aux 26 licenciements assortis d'un préavis de 6 mois, les indemnités de licenciement seront prises en charge par les AGS (Agence de Garantie des Salaires) et non par le repreneur.
- Depuis la reprise par Two Cast, alors que des licenciements avaient été annoncés, des intérimaires ont été recrutés, cela sans aucune concertation avec l'organisation syndicale et le CE.
- Des salariés ont reçu leur lettre de licenciement sans aucune proposition de reclassement.
- L'un d'eux a été convoqué verbalement pour s'entendre proposer un reclassement interne avec diminution de salaire alors que légalement, un reclassement s'entend avec maintien du salaire.

Des conditions de reprises idéales pour le groupe chinois :

- il acquiert l'entreprise pour l'Euro symbolique : 10 000 € soit le prix d'une voiture neuve bas de gamme.
- Il bénéficie d'une aide financière très importante de la part des collectivités locales : Conseil régional, Conseil général, municipalité de Saint-Satur. Pour la municipalité de Saint-Satur en particulier, c'est une aide à fonds perdus.

Pour la CGT ces conditions idéales de reprise motivent une reprise de la totalité des salariés.

La CGT agira pour qu'aucun licenciement ne n'ai lieu sans proposition de reclassement interne au préalable. Tout reclassement doit se faire sans diminution de salaire ou mesure discriminatoire sur le déroulement de carrière.

De plus, l'engagement du maintien des instances représentatives du personnel doit être tenu avec le maintien des élus et mandatés dans les effectifs.

Pour la CGT ce résultat globalement positif doit être amélioré :

- Pour les raisons expliquées plus haut
- Parce que les conditions de reprise offrent une ouverture permettant à la bataille syndicale dans les 6 mois qui viennent de gagner le maintien, voire le développement de la charge de travail afin de maintenir l'emploi des 26 personnes licenciées avec un préavis de 6 mois.
- La nouvelle situation devrait lever les inquiétudes chez les donneurs d'ordre et la CGT mettra tout en œuvre pour que les engagements sur le plan de l'action commerciale soient respectés ainsi que les mesures de mise aux normes de l'appareil

Une phase nouvelle s'ouvre dans la bataille syndicale pour reconquérir le maximum d'emploi, améliorer les conditions de travail et les salaires, faire respecter les droits.

La CGT invite tous les salariés de TWO CAST BERRY à rejoindre la CGT parce qu'ils ont besoin d'un syndicat encore plus fort en adhérents et bien organisé.

Saint-Satur, le 23 juin 2008

✂-----

NOM et prénom :

Je souhaite prendre contact avec le syndicat Je souhaite me syndiquer

Cocher la case désirée

Signature

Remettre ce bulletin à un responsable du syndicat CGT

productif, lesquelles permettraient de réduire au plus vite le taux de rebuts.

Ce résultat est à mettre à l'actif de la lutte syndicale animée par la CGT :

Luttes sous diverses formes (débrayages, manifestations à Bourges, rassemblements lors des réunions du comité d'entreprise etc. Ces luttes se sont appuyées sur une analyse lucide de la situation et des propositions alternatives. Tout cela a d'ailleurs été ouvertement souligné lors de l'audience du Tribunal de Commerce, tant par le Président du tribunal que par le Procureur de la République, le mandataire judiciaire etc...

Soutien des collectivités locales à majorité de gauche.

Le Conseil régional et le Conseil général ont accordé une aide financière à la reprise de l'entreprise sous conditions suspensives.

Imposture du Maire ?

La Mairie de Saint-Satur a également apporté son soutien financier mais alors que le Conseil régional et le Conseil général ont dans une adresse commune, demandé à la société Two Cast de revoir à la hausse le nombre d'emplois repris, nous ne pouvons que regretter que Mr le Maire de Saint-Satur ai refusé de s'associer à cette démarche préférant ainsi faire un chèque en blanc au repreneur.

Après avoir prétendu que la CGT avait pris le train en marche, par médias interposés il entend se présenter en sauveur de l'entreprise. Il aurait organisé un vin d'honneur en invitant les repreneurs et quelques personnalités mais comme par hasard en « oubliant » le personnel et ses représentants qui luttent pourtant depuis des années pour la sauvegarde de leur entreprise et qui vont devoir encore lutter. Les échos du Tribunal de commerce du 13 juin soulignant le rôle positif de l'action du personnel avec la CGT ne sont sans doute pas parvenus aux oreilles de Mr le Maire.